

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 6

2 janvier 2013

### SOMMAIRE

<b>AA Aluminium Holdings (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>259</b>	<b>Daimler Re Insurance S.A. Luxembourg</b> .....	<b>262</b>
<b>AFP (Germany) III S.à r.l.</b> .....	<b>270</b>	<b>Davdan S.A.</b> .....	<b>246</b>
<b>Aigle International S.A.</b> .....	<b>242</b>	<b>de Fleurs en Fleurs S. à r.l.</b> .....	<b>242</b>
<b>AMB UK Luxembourg Holding 1 S. à r.l.</b> .....	<b>288</b>	<b>Digidoc International Sàrl</b> .....	<b>285</b>
<b>Anatole Investments S.à r.l.</b> .....	<b>242</b>	<b>Distinto Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>246</b>
<b>ARCAS Automotive Group (Luxco 1) S.à r.l.</b> .....	<b>278</b>	<b>DMT Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>248</b>
<b>Areatech S.à r.l.</b> .....	<b>242</b>	<b>DMT Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>248</b>
<b>Baticoncept-Promotions S.A.</b> .....	<b>244</b>	<b>DPR-Consult</b> .....	<b>243</b>
<b>BBTPS Networks Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>280</b>	<b>Eastar Management S.A.</b> .....	<b>243</b>
<b>Bertlinck S.A.</b> .....	<b>244</b>	<b>Elbit Ultrasound (Luxembourg) B.V./S.à r.l.</b> .....	<b>246</b>
<b>Bertlinck S.A.</b> .....	<b>244</b>	<b>Eurofins International Services LUX</b> .....	<b>266</b>
<b>Bertlinck S.A.</b> .....	<b>244</b>	<b>Kyritz Ueckermunde S.à r.l.</b> .....	<b>248</b>
<b>Bertlinck S.A.</b> .....	<b>244</b>	<b>Lemniscate International S.à r.l.</b> .....	<b>286</b>
<b>Betelgeuse Investment S.à r.l.</b> .....	<b>252</b>	<b>Maisons du Monde Luxembourg, S.à r.l.</b> .....	<b>247</b>
<b>BMG Medical S.A.</b> .....	<b>243</b>	<b>Marlow S.à r.l.</b> .....	<b>248</b>
<b>Centennial S.à r.l.</b> .....	<b>244</b>	<b>Mercury International Consulting S.A.</b> ...	<b>247</b>
<b>Chamäleon und Aktivität S.A.</b> .....	<b>245</b>	<b>My Consultant S.à r.l.</b> .....	<b>247</b>
<b>Chesapeake Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>245</b>	<b>Niesky S.à r.l.</b> .....	<b>248</b>
<b>ClearPriority Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>263</b>	<b>Pan-European Industrial Properties Series II S.A.</b> .....	<b>246</b>
<b>Compagnie Européenne de Matériaux et de Services S.A.</b> .....	<b>269</b>	<b>Paris Invest S.A.</b> .....	<b>247</b>
<b>Compagnie Immobilière Subalpine S.A.</b> .....	<b>243</b>	<b>PayPal 2 S.à r.l.</b> .....	<b>249</b>
<b>Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable</b> .....	<b>245</b>	<b>Possneck S.à r.l.</b> .....	<b>248</b>
<b>Copal</b> .....	<b>243</b>	<b>Poznan Railway Station S.à r.l.</b> .....	<b>247</b>
<b>Copal Belle Boutique S.A.</b> .....	<b>243</b>	<b>Solar Power Investment Co. S.A.</b> .....	<b>260</b>
<b>Courlux (Europe) S.A.</b> .....	<b>245</b>	<b>Tyrol Acquisition 1 &amp; Cie S.C.A.</b> .....	<b>251</b>

**de Fleurs en Fleurs S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3839 Schifflange, 1, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 115.021.

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschliessen folgendes:

Die neue Adresse der Geschäftsführerin Frau Beatrice Labalestra lautet: 16-18, place de l'europe, L-4112 Esch/Alzette. Schifflange, den 16.02.2012.

Référence de publication: 2012151398/11.

(120200490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

**Aigle International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 19.004.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2012151436/11.

(120200487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

**Anatole Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 812.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 112.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012151461/11.

(120200517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

**Areatech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4574 Differdange, 6, rue du Parc Gerlache.  
R.C.S. Luxembourg B 91.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2012151467/11.

(120200584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

**Bertlinck S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 124.960.

Je soussigné, Monsieur Christophe MOUTON, Administrateur de la société BERTLINCK S.A., déclare par la présente, démissionner de son poste d'Administrateur qui m'avait été confié au sein de la société.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Christophe MOUTON.

Référence de publication: 2012151519/10.

(120200503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

**BMG Medical S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 107.740.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151527/9.

(120200474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Compagnie Immobilière Subalpine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 76.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151601/9.

(120200541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Copal, Société Anonyme.**

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 7.132.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151603/9.

(120200496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Copal Belle Boutique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 16.612.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151604/9.

(120200497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**DPR-Consult, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 127.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151635/9.

(120200609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Eastar Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 93.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151651/9.

(120200546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Baticoncept-Promotions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2409 Strassen, 6, Cité Rackenberg.

R.C.S. Luxembourg B 33.217.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151511/10.

(120200535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Bertlinck S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 124.960.

Je soussigné, Monsieur Manuel BORDIGNON, Administrateur de la société BERTLINCK S.A., déclare par la présente, démissionner de son poste d'Administrateur qui m'avait été confié au sein de la société.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Manuel BORDIGNON.

Référence de publication: 2012151518/10.

(120200503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Bertlinck S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 124.960.

Je soussigné, Monsieur Jean-Marc FABER, Administrateur de la société BERTLINCK S.A., déclare par la présente, démissionner de son poste d'Administrateur qui m'avait été confié au sein de la société.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Jean-Marc FABER.

Référence de publication: 2012151520/10.

(120200503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Bertlinck S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 124.960.

Je soussignée, la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l., Commissaire aux Comptes de la société BERTLINCK S.A., déclare par la présente, démissionner de son poste de Commissaire aux Comptes qui m'avait été confiée au sein de la société.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l.

Signatures

Référence de publication: 2012151521/13.

(120200503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Centennial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 147.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012151581/11.

(120200500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Chesapeake Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 142.874.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Szymon DEC

Gérant

Référence de publication: 2012151553/12.

(120200560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**CLERC, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 92.376.

*Extrait rectificatif des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2012 annexé au formulaire de réquisition  
déposé le 29/08/2012 au RCS et référencé L 120150163*

Contrairement à ce qui a été publié en date du 29 août 2012 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,  
sous la référence L 120150163, il y a lieu de noter que:

- la profession de Madame Monika TASI-MOTA est employée privée et non réviseur d'entreprise.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012151559/13.

(120200479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Courlux (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.063.

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey à L- 2163 Luxembourg au 61, avenue de la Gare,  
L-1611 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2012.

Fait à Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Certifié sincère et conforme

COURLUX (EUROPE) S.A.

M. GEHLEN

Administrateur

Référence de publication: 2012151561/14.

(120200573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Chamäleon und Aktivität S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.002.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration, tenue en date du 20 novembre 2012 à 16h00,  
que le siège social de la société a été transféré

- du 32 Grande Rue L -1660 Luxembourg

- au 30 Boulevard Grande Duchesse Charlotte L - 1330 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2012151586/15.

(120200554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Distinto Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7561 Mersch, 7, rue des Prés.  
R.C.S. Luxembourg B 74.099.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.11.2012.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2012151631/12.

(120200574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Davdan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 129.549.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.  
Société Anonyme  
*Banque domiciliataire*  
Signature

Référence de publication: 2012151624/13.

(120200448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Pan-European Industrial Properties Series II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 86.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.  
Pan European Industrial Properties Series II S.A.  
Manacor (Luxembourg) S.A. / Mutua (Luxembourg) S.A.  
- / Signature  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012151919/14.

(120200463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Elbit Ultrasound (Luxembourg) B.V./S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.821.722,08.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 157.584.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2011, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

1<sup>er</sup> dépôt le 16 août 2012, numéro L120143937.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.  
Signature  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012151643/15.

(120200553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Poznan Railway Station S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 142.930.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151913/10.

(120200450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Paris Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 115.327.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151923/10.

(120200349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Mercury International Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 62.335.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012151866/10.

(120200428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Maisons du Monde Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 144.360.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARIE Xavier

Gérant

Référence de publication: 2012151857/11.

(120200386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**My Consultant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 87.028.

Par la présente la convention de domiciliation conclue avec la société à responsabilité limitée My Consultant Sàrl, 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. B 87 028

est résiliée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Fiduciaire HRT Sàrl

Pierre Hoffmann

Référence de publication: 2012151877/13.

(120200547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Niesky S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 120.756.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151885/9.

(120200471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Marlow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 120.753.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151860/9.

(120200462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Possneck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 120.755.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151935/9.

(120200489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Kyritz Ueckermunde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 120.751.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151804/9.

(120200451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**DMT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 133.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012158800/9.

(120210245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

---

**DMT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 133.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012158799/9.

(120210244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

---



**PayPal 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.273.000.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.758.

In the year two thousand and twelve, the thirtieth day of October,  
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appears:

Anne-Lise Delfanne, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the sole manager of PayPal 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.758 (the Company), by virtue of a resolution taken by the sole manager of the Company (the Sole Manager) on 17 October 2012.

An extract of resolutions of the Sole Manager including the above-mentioned resolution of the Sole Manager will remain attached to the present deed after having been signed by the appearing person and the undersigned notary.

The appearing person declares and requests the notary to record that:

(a) The Company was incorporated on 18 April 2007 pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1318 of 29 June 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 8 October 2012 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. The Company has its registered office at L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, and is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.758.

(b) The Company has a subscribed and entirely paid up share capital set at USD 1,173,000,000 (one billion one hundred and seventy-three million dollars of the United States of America) represented by one million one hundred and seventy-three (1,173,000) shares having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each.

(c) Article 5 of the Articles authorises the Sole Manager to increase the share capital of the Company and to issue new shares under the authorised share capital, subject to the limitations set forth therein.

(d) The Sole Manager resolved on 17 October 2012 to, inter alia:

(i) increase the share capital of the Company by an amount of USD 100,000,000 (one hundred million dollars of the United States of America) in order to raise it from its current amount to USD 1,273,000,000 (one billion two hundred and seventy-three million dollars of the United States of America) (the Share Capital Increase), by the creation and issuance of 100,000 (one hundred thousand) new shares of the Company having a nominal value of USD 1,000 (one thousand dollars of the United States of America) each (the New Shares) so that the total subscription and issue price is USD 100,000,000 (one hundred million dollars of the United States of America) (the Subscription Price); and

(ii) authorise and empower any lawyer of the law firm Allen & Overy Luxembourg, to individually, with full power of substitution, appear, within a month of the completion of Share Capital Increase and the issuance of the New Shares, as the representative of the Sole Manager before any notary public in Luxembourg to (i) register the Share Capital Increase and issuance of the New Shares, (ii) amend the articles of association of the Company accordingly and (iii) do any and all things which may be necessary or useful in connection therewith.

(e) In accordance with article 5 of the Articles and pursuant to the authority given above, Anne-Lise Delfanne, pre-named, acting in the name and on behalf of the Sole Manager, requests the notary to record the Share Capital Increase and the creation and issuance of the New Shares.

(f) Thereupon, Anne-Lise Delfanne, pre-named, declares that the Sole Manager has accepted the subscription on 17 October 2012 of the New Shares by PayPal PTE. LTD., being the sole shareholder of the Company, by way of a contribution in cash in an aggregate amount of USD 100,000,000 (one hundred million dollars of the United States of America).

The above contribution in cash in an aggregate amount of USD 100,000,000 (one hundred million dollars of the United States of America) was allocated to the share capital account of the Company.

All the New Shares having been subscribed and fully paid up in cash by the subscriber, the total sum of USD 100,000,000 (one hundred million dollars of the United States of America) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

(g) As a consequence of the Share Capital Increase, the first paragraph of article 5 of the Articles is amended so that it shall henceforth read as follows:

“The subscribed share capital of the Company is set at one billion two hundred and seventy-three million dollars of the United States of America (USD 1,273,000,000) represented by one million two hundred and seventy-three thousand (1,273,000) shares of one thousand dollars of the United States of America (USD 1,000) each.”

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trente octobre,

par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

comparaît:

Anne-Lise Delfanne, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du gérant unique de PayPal 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.758 (la Société), en vertu d'une décision prise par le gérant unique de la Société (le Gérant Unique) le 17 octobre 2012.

Un extrait des résolutions du Gérant Unique contenant ladite décision du Gérant Unique restera annexé au présent acte après avoir été signé par le comparant et le notaire instrumentant.

Le comparant déclare et requiert le notaire d'enregistrer ce qui suit:

(a) La Société a été constituée le 18 avril 2007 suivant un acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1318 du 29 juin 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 8 octobre 2012 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. La Société a son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal et est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.758.

(b) La Société dispose d'un capital social souscrit et entièrement libéré de 1.173.000.000 USD (un milliard et cent soixante-treize millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 1.173.000 (un million et cent soixante-treize mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique).

(c) L'article 5 des Statuts autorise le Gérant Unique à augmenter le capital de la Société et à émettre des nouvelles parts sociales dans le cadre du capital autorisé et dans les limites prévues à cet article.

(d) Le Gérant a décidé le 17 octobre 2012 notamment:

(i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 100.000.000 USD (cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de le porter de son montant actuel à 1.273.000.000 USD (un milliard deux cent soixante-treize millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) (l'Augmentation de Capital) par la création et l'émission de 100.000 (cent mille) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) (les Nouvelles Parts Sociales) de telle manière que le montant total de souscription et le prix d'émission est égal à 100.000.000 USD (cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) (le Prix de Souscription); et

(ii) d'autoriser et de donner pouvoir individuellement à tout avocat/juriste du cabinet d'avocats Allen & Overy Luxembourg, avec pouvoir de substitution, afin de représenter, dans le mois de l'achèvement de l'Augmentation de Capital et de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, le Gérant Unique devant un notaire luxembourgeois afin (i) d'enregistrer l'Augmentation de Capital et l'émission des Nouvelles Parts Sociales, (ii) de modifier les statuts de la Société en conséquence et (iii) de procéder à toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec ceci.

(e) En vertu des dispositions précitées de l'article 5 des Statuts et conformément à l'autorisation donnée ci-dessus, Anne-Lise Delfanne, précitée, agissant au nom et pour compte du Gérant Unique, requiert le notaire instrumentant d'acter l'Augmentation de Capital et l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

(f) A la suite de quoi, Anne-Lise Delfanne, précitée, déclare que le Gérant Unique a accepté le 17 octobre 2012 la souscription des Nouvelles Parts Sociales par PayPal PTE. LTD., l'associé unique de la Société, au moyen d'un apport en numéraire de 100.000.000 USD (cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique).

L'apport en numéraire ci-dessus de 100.000.000 USD (cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) a été alloué au compte capital social de la Société.

Toutes les Nouvelles Parts Sociales ayant été souscrites et entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire par le souscripteur, la somme totale de 100.000.000 USD (cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à la disposition de la Société, preuve de quoi en a été donnée au notaire instrumentant.

(g) A la suite de l'Augmentation de Capital, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de un milliard et deux cent soixante-treize millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.273.000.000 USD) représenté par un million deux cent soixante-treize mille parts sociales d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.000 USD) chacune.»

*Frais*

Le montant des dépenses supportées par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du comparant, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, le comparant a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Delfanne, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14621. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012151907/134.

(120199881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Tyrol Acquisition 1 & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.670.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 6 novembre 2012 que M. Charles-Albert Gorra a démissionné de sa fonction de membre du conseil de surveillance de la Société avec effet à la date de ladite assemblée générale des actionnaires de la Société, et que M. Nils Albert, né le 29 mars 1967, à Coburg, Allemagne, de résidence au 5-7, Carlton Gardens, SW1 YAD, Londres, Royaume-Uni, a été nommé membre du conseil de surveillance de la Société en remplacement de M. Charles-Albert Gorra avec effet au 6 novembre 2012 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels de la Société se terminant le 31 mars 2013.

Le conseil de surveillance est désormais composé comme suit:

- Nils Albert,
- Vincenzo Morelli,
- Bernard Attali,
- Jean-Baptiste Brian,
- Alexandre Motte,
- Bertrand Finet,
- Thierry Sommelet, et
- Fabrice Christophe Georget.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

*Pour la Société*

Pedro Fernandes das Neves

*Manager*

Référence de publication: 2012152109/28.

(120199995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

---

**Betelgeuse Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 172.936.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of the month of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/Europe 6NQ S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L1273 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B166.230,

represented by Me Thierry Kauffman, avocat à la Cour, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 20 November 2012, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Betelgeuse Investment S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Betelgeuse Investment S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's share capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

**Art. 8. Liability of the Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2012.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (€)
BRE/Europe 6NQ S.à r.l. ....	500	€ 12,500
Total .....	500	€ 12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

#### *Extraordinary general meeting*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
  - BRE/Management 6 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 164.777.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in the English language, the said appearing party signed the present original deed together with the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into German. In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendundzweölf, am zweiundzwanzigsten Tag des Monats November,

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

BRE/Europe 6NQ S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-) beträgt, und eingetragen ist im luxemburgischem Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de commerce et des sociétés) unter der Nummer B166.230.

hier vertreten durch Me Thierry Kauffman, avocat à la Cour, mit Wohnsitz in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 20 November 2012, welche vorliegender Urkunde beigelegt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei hat in ihrer vorgenannten Eigenschaft den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Betelgeuse Investment S.à r.l." (société à responsabilité limitée) wie folgt zu beurkunden.

**Art. 1. Gesellschaftsname.** Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Betelgeuse Investment S.à r.l." (die „Gesellschaft“) wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.

**Art. 2. Gesellschaftszweck.** Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen.

**Art. 3. Geschäftsdauer.** Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet

**Art. 4. Gesellschaftssitz.** Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Dieser kann, durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise beraten, an jeden Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der eingetragene Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehenden Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Geschäftsführung, von der Geschäftsführung vorgenommen und jeglichen betroffenen Personen mitgeteilt.

**Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (€ 25,-).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.

**Art. 6. Übertragung der Anteile.** Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung von Anteilen auf Dritte der Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals halten.

**Art. 7. Geschäftsführung.** Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen.

Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, das Geschäft der Gesellschaft zu verwalten und ist dazu befugt, jede Handlungen und Tätigkeiten, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen, zu genehmigen und/oder auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführung.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung die weitestreichenden Befugnisse um in allen Umständen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Umständen, jeden Akt und jede Handlung, welche nicht durch die vorliegende Satzung oder durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung im Kompetenzbereich der Gesellschafterversammlung liegt, im Auftrag der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheißen.

Die Geschäftsführer werden durch mehrheitlichen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gewählt und abberufen, welche ihre Befugnisse und die Amtsdauer beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung zu jeder Zeit mit oder ohne Grund (ad nutum) widerrufen werden.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln insofern gewährleistet ist, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich hören und miteinander kommunizieren können. Eine Sitzung kann jederzeit mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten werden. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an der betroffenen Sitzung. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer, der hierzu bevollmächtigt ist, vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer Sitzung der Geschäftsführung mittels schriftlicher Einberufung, zu benachrichtigen, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art und die Gründe dieser Umstände in der Einberufung erläutert werden müssen. Auf das Recht auf die oben beschriebene Weise einberufen zu werden kann jeder Geschäftsführer durch schriftliche Zustimmung per Telegramm, Telekopie, Email, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel verzichten. Spezifische Einberufungen sind nicht notwendig für Sitzungen, welche vorher



zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden durch die Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft gefasst.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können, aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten, gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich, per Telegramm, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel genehmigt wurden. Die verschiedenen Dokumente gleichen Inhalts bilden zusammen einen gültigen schriftlichen Beschluss. Beschlüsse der Geschäftsführung, einschließlich schriftliche Beschlüsse, können von einem einzelnen Geschäftsführer beweiskräftig beglaubigt und ein Auszug davon beweiskräftig unterschrieben werden.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers im Falle eines alleinigen Geschäftsführers, oder durch die Unterschrift eines einzelnen Geschäftsführers im Falle einer Geschäftsführung gebunden. Die Gesellschaft ist in jedem Fall wirksam durch die Unterschrift einer oder mehrerer hierzu durch den alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise durch die Geschäftsführung oder einer der Geschäftsführer, bevollmächtigten Personen, gebunden.

**Art. 8. Haftung der Geschäftsführung.** Die Geschäftsführer sind für Verschuldung der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie jedoch für die Ausführung ihrer Aufgaben und Pflichten verantwortlich.

Vorbehaltlich den unten aufgeführten Ausnahmen und Beschränkungen, wird jede Person, die ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft ist oder war, von der Gesellschaft in vollem, gesetzlich erlaubten, Umfang gegen Verbindlichkeiten und gegen alle Ausgaben, welche üblicherweise entstanden sind oder von ihm gezahlt wurden in Verbindung mit Klagen, Prozessen oder Verfahren in die er als Partei oder anderweitig eintritt aufgrund dessen, dass er ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter ist oder gewesen ist und die diesbezüglich gezahlten Beträge oder von durch deren Beilegung entstandenen Beträge, schadlos gehalten werden.

Die Begriffe „Klage“, „Streitsache“, „Prozess“ oder „Verfahren“ finden auf alle anhängigen oder bevorstehenden Klagen, Streitsachen, Prozesse oder Verfahren Anwendung (zivilrechtlich, strafrechtlich oder sonstige, einschließlich Rechtsmittel) Anwendung und die Begriffe „Verbindlichkeit“ und „Ausgaben“ beinhalten ohne Beschränkung Anwaltskosten, Prozesskosten, Sicherheitsleistungen, gezahlte Beträge bei Streitbeilegung und andere Verbindlichkeiten.

Einem Geschäftsführer oder leitendem Angestellten wird keine Schadloshaltung gewährt:

(i) gegen Verbindlichkeiten gegenüber der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter, aufgrund von vorsätzlich begangenen unerlaubten Handlungen, Bösgläubigkeit, grober Fahrlässigkeit oder rücksichtsloser Missachtung der Aufgaben, die in seiner Amtsführung enthalten sind;

(ii) im Zusammenhang mit jeglichen Verfahren bei welchen er wegen bösgläubigem und nicht im Interesse der Gesellschaft erfolgtem Handeln, verurteilt wurde; (iii) im Falle einer Beilegung, es sei denn die Beilegung ist von einem Gericht unter zuständiger Gerichtsbarkeit oder von der Geschäftsführung genehmigt worden.

Das Recht der Schadloshaltung, das hier vorgesehen ist, ist abtrennbar und berührt keine anderen Rechte auf die das Verwaltungsratsmitglied oder der leitende Angestellte jetzt oder später ein Anrecht hat, und soll fortgeführt werden in der Person, die aufgehört hat, ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter zu sein und soll dem Vorteil der Erben, Testamentsvollstreckern und Verwaltern einer solchen Person dienen. Nichts hierin Enthaltene berührt die Rechte zur Schadloshaltung, auf die Gesellschaftspersonal, eingeschlossen Geschäftsführer und leitende Angestellte, aufgrund von Vertrag oder anderweitig durch Gesetz, Anspruch haben könnten.

Ausgaben in Verbindung mit Vorbereitung und Vertretung der Verteidigung einer Klage, Streitsache, Prozess oder Verfahren beschrieben in diesem Artikel, soll von der Gesellschaft vor der endgültigen Verfügung darüber bei Zugang jeglicher Unternehmung seitens oder im Namen eines leitenden Angestellten oder Geschäftsführers vorgestreckt werden, um den benannten Betrag zurückzahlen wenn es letztlich bestimmt ist, dass er keinen Anspruch auf Schadloshaltung unter diesem Artikel hat.

**Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter.** Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Gesellschaftsanteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

**Art. 10. Gesellschafterversammlungen.** Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgeschriebenen Form und mit der darin vorgesehenen Mehrheit, schriftlich (soweit dies gesetzlich möglich ist) oder in Gesellschafterversammlungen, gefasst. Jede ordnungsgemäß konstituierte Gesellschafterversammlung der Gesellschaft beziehungsweise jeder ordnungsgemäß schriftlicher Beschluss vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Einberufung der Versammlungen durch den Geschäftsführer/die Geschäftsführung hat mindestens acht (8) Tage vor der Versammlung mittels eingeschriebenen Briefes an die Gesellschafter an ihre im Anteilsregister der Gesellschaft eingetragene Adresse, zu erfolgen. Wenn das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister eingeschriebene Adresse mittels eingeschriebenen Brief übersandt. Die Beschlüsse werden wirksam bei Zustimmung der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen (oder, unter der Voraussetzung der Befriedigung

der Mehrheitsvoraussetzungen, am in dieser Entscheidung festgelegten Tag). Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden.

Soweit gesetzlich nichts anderes vorgesehen ist, (i) werden die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Geschäftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Anzahl der vertretenen Geschäftsanteile. (ii) Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (x) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (y) zwei Drittel des Geschäftskapitals vertreten, abgeändert werden und (iii) Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Geschäftskapitals vertreten.

Zu keiner Zeit soll die Gesellschaft mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Zu keiner Zeit soll es einer natürlichen Person gestattet sein, ein Gesellschafter der Gesellschaft zu werden.

**Art. 11. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr, welches am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt, wird am 31. Dezember 2012 enden.

**Art. 12. Jahresabschluss.** Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr die Jahresabrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Jahresabrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

**Art. 13. Gewinnverwendung.** Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Geschäftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen.

**Art. 14. Auflösung.** Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Befugnisse und Vergütung.

**Art. 15. Alleingesellschafter.** Sofern nur ein Gesellschafter alle Geschäftsanteile der Gesellschaft hält, gilt Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und die Artikel 200-1 und 200-2 finden u.a. Anwendung.

**Art. 16. Anwendbares Recht.** Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des anwendbaren Gesetzes.

#### *Zeichnung und Zahlung*

Nach dem die erschienene Partei die Gründungssatzung erstellt hat, hat sie das gesamte Geschäftskapital wie folgt eingezahlt und gezeichnet:

Einzahler	Zahl der Geschäftsanteile	Einzahlungspreis (€)
BRE/Europe 6NQ S.à r.l. ....	500	€ 12.500
Total .....	500	€ 12.500

Ein Beleg für die vollständige Einzahlung der Geschäftsanteile wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

#### *Kosten*

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Gesellschaftsgründung entstehen, werden ungefähr EUR 1.200,- betragen.

#### *Ausserordentliche Beschlüsse des Gesellschafters*

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Sitz der Gesellschaft ist in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg.
2. Die folgende Person wird für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft mit der in der Satzung der Gesellschaft beschriebenen Unterschriftsbefugnis ernannt:

- BRE/Management 6 S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg und eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 164.777.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der oben erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in English abgefasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei die dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. KAUFFMAN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2012. Relation: LAC/2012/55270. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 27. November 2012.

Référence de publication: 2012154212/408.

(120203634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

#### **AA Aluminium Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.577.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of November.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg undersigned, acting instead and place of Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will keep the original of this deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "AA Aluminium Holdings (Luxembourg) S. à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, incorporated by deed enacted on 16 February 2005 published in the Mémorial C number 676 on the 9 July 2005, registered with the trade register of Luxembourg section B number 106577.

The meeting is composed by the sole member, "AA Aluminium European Holdings Limited", a corporation existing under the law of Malta having its registered seat at Hrireb Street, MSD 04 Msida, Malta, here represented by Flora Gibert, employee residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal. Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée".

#### *First resolution*

The sole member decides to transfer the registered office of the Company, from 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, to 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the sole member decides to amend the article 5 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

" **Art. Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing

person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français:**

L'an deux mille douze, le seize novembre,

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg soussignée, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché lequel aura la garde des présentes minutes,.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "AA Aluminium Holdings (Luxembourg) S. à r.l.", ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 106577, constituée suivant acte reçu le 16 février 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 676 du 9 juillet 2005.

L'assemblée est composée de l'associé unique, "AA Aluminium European Holdings Limited", une société établie à Malte ayant son siège social à Hriereb Street, MSD 04 Msida, Malte, ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social du 9 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall2, à L-5365 Munsbach, au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide d'en modifier l'article 5 pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54515. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152133/78.

(120201393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

**Solar Power Investment Co. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 163.704.

L'an deux mille douze, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Solar Power Investment Co. S.A." établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par le notaire

instrumentant en date du 30 septembre 2011, publié au Mémorial C numéro 2801 du 16 novembre 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 163704.

L'assemblée est présidée par Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que sur le vu du titre au porteur numéro 1 représentant 100 actions, les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la copie du titre au porteur numéro 1 resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les CENT (100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

La société à responsabilité limitée «Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.A R.L.», avec siège à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg B 60219.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: TALMAS, BELLI, SCHWEIZER, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23/11/2012. Relation: EAC/2012/15486. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154684/61.

(120203663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

## Daimler Re Insurance S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 45, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 48.654.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den 13. November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, im Amtssitz in Luxemburg.

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "Daimler Re Insurance S.A. Luxembourg" mit Sitz in L-1248 Luxembourg, 45, rue de Bouillon,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 20. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 590 vom 16. April 2002.

gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 8. September 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 518 vom 12. Dezember 1994, abgeändert laut Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 13. Februar 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 216 vom 29. April 1996, abgeändert laut Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 11. März 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 428 vom 9. Juni 1999, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 48654,

Die Versammlung wurde eröffnet um 11.45 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Jörg DENIS, Privatbeamter, berufsansässig in Luxemburg

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Dame Clare HARGREAVES, Privatbeamtin, berufsansässig in Luxemburg

Die Versammlung wählte zur Stimmenzählerin Dame Valérie COQUILLE, Privatbeamtin, berufsansässig in Luxemburg

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Die gegenwärtige Versammlung hat folgende Tagesordnung:

### *Tagesordnung:*

1. Aufstockung des Gesellschaftskapitals durch Bareinzahlung in Höhe von 5.000.000 EUR (fünf Millionen Euro), von seinem aktuellen Stand von 2.600.000 EUR (zwei Millionen sechshunderttausend Euro) auf 7.600.000 EUR (sieben Millionen sechshunderttausend Euro), ohne Schaffung von neuen Aktien.

2. Entfernen des zweiten Absatzes Artikel 5 zum genehmigten Kapitals in Höhe von 5.200.000 EUR (fünf Millionen zweihunderttausend Euro) und Abänderung von Artikel 5 der Satzung wie folgt:

„**Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital ist auf sieben Millionen sechshunderttausend Euro (7.600.000.- EUR) festgelegt und setzt sich aus fünftausend (5.000) Aktien mit einem Nennwert von eintausend fünfhundert zwanzig Euro (1.520.- EUR) pro Aktie zusammen.“

II. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Anzahl der von den Aktionären innegehaltenen Aktien sind auf einer Präsenzliste angeführt, welche, nach Unterzeichnung durch die Aktionäre oder ihre Bevollmächtigten sowie durch die Mitglieder des Büros der Versammlung, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

III. Aus der erwähnten Präsenzliste geht hervor, dass alle Aktien bei gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind, und dass die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

Nach erfolgter Beratung nimmt die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

### *Erster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst das Gesellschaftskapital von seinem aktuellen Stand von zwei Millionen sechs hundert tausend Euro (2.600.000.-EUR) auf sieben Millionen sechs hundert tausend Euro (7.600.000.- EUR) aufzustocken vermittels Bareinzahlung seitens der Aktionäre in Höhe von fünf Millionen Euro (5.000.000.- EUR) ohne Schaffung von neuen Aktien.

Die Summe von fünf Millionen Euro (5.000.000 EUR) wurde insgesamt dem Gesellschaftskapital zugewiesen und steht ab sofort der Gesellschaft zu freier Verfügung, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies bestätigt.

### *Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst den zweiten Absatz des Artikels 5 der Satzung betreffend das genehmigte Kapital zu streichen.

Infolge dessen erhält Artikel 5 der Satzung folgenden Wortlaut:

" **Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital ist beträgt sieben Millionen sechshunderttausend Euro (7.600.000.- EUR) verteilt auf fünftausend (5.000) Aktien mit einem Nennwert von eintausend fünfhundert zwanzig Euro (1.520.- EUR) pro Aktie"

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist endet die Versammlung um 11.55 Uhr.

Kosten

Die Parteien schätzen die Kosten, Auslagen, Honorare und alle sonstigen Lasten, welche der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger anfallen, auf 3.300,- EUR.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: J. DENIS, C. HARGREAVES, V. COQUILLE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53702. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155052/68.

(120204393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

**ClearPriority Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.003.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze,

Le treize novembre,

Pardevant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné,

A comparu:

La société ClearPriority SA, société anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-1410 Waterloo, Drève Richelle, 161, Waterloo Office Park - Building K,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Christophe DELCORTE, informaticien, né le 13 juillet 1966 à Charleroi (Belgique), demeurant à B-1950 Kraainem, rue de Stockel, 49, nommé à cette fonction aux termes de l'assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la société, en date du 28 avril 2008,

ici représenté par M. Luc HILGER, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Waterloo, Belgique, le 30 octobre 2012,

laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement,

ci-après dénommée «la comparante» ou «l'associé».

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par la comparante une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

**Art. 2. Objet.** La société a pour objet le conseil et la prestation de services en informatique, le développement de tous produits, ainsi que le commerce de matériels et logiciels informatiques.

La société peut emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques. Elle peut, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société peut également acquérir et détenir des immeubles.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

La société peut exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Dénomination.** La société prend la dénomination de "ClearPriority Luxembourg S.à r.l.".

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Windhof.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Des succursales pourront être établies partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400.- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (124.- €) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées par un versement en espèces, attribuées en totalité à l'associé unique, la société ClearPriority SA, société anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-1410 Waterloo, Drève Richelle, 161, Waterloo Office Park - Building K, en rémunération de son apport.

La somme de douze mille quatre cents Euros (12.400.- €), se trouve partant dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou accord unanime des associés, suivant le cas.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droits ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

**Art. 10. Cession et Transmission des parts.**

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

**Art. 11. Décès, Incapacité, Faillite ou Déconfiture de l'associé ou de l'un des associés.** Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 12. Gérance.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelles que soient la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Le ou les gérants représentent, de même, la société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique



ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

**Art. 13.** Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 14.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.**

1. Lorsque la société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17. Inventaire - Bilan.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

**Art. 18. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

**Art. 19. Dissolution - Liquidation.** Lors de la dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Disposition transitoire.*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2013.

*Constatacion.*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

*Frais.*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille (1000.-€) Euros.

*Assemblée générale extraordinaire.*

Et à l'instant, l'associé unique, la société ClearPriority SA, société anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-1410 Waterloo, Drève Richelle, 161, Waterloo Office Park - Building K,

agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique, la société ClearPriority SA, désigne Monsieur Christophe DELCORTE, informaticien, né le 13 juillet 1966 à Charleroi (Belgique), demeurant à B-1950 Kraainem, rue de Stockel, 49, comme gérant unique de la société à responsabilité limitée "Clearpriority Luxembourg S.à r.l.» pour une durée illimitée.

Il engage valablement la société par sa seule signature, dans toutes circonstances et sans limitation de montants.

2. L'adresse du siège social de la société est fixée à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention de la constituante sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue du comparant, celui-ci connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. HILGER, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 novembre 2012. Relation: GRE/2012/4259. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 20 novembre 2012.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2012155006/155.

(120205103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

### **Eurofins International Services LUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 172.969.

#### STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

EUROFINS SCIENTIFIC SE, société européenne, établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167775, dûment représentée par Madame Nathalie Balle-Wilt, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou tout autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

La Société pourra également fournir toute sorte de services internationaux et/ou support à toutes sociétés du groupe.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société est constituée sous le nom de «Eurofins International Services LUX».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant et du président du conseil de gérance.

**Art. 12.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 20.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

EUROFINS SCIENTIFIC SE. ....	<u>125 parts</u>
Total .....	125 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Provisions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ € 1.200,-.

#### *Résolutions*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
2. L'associé décide d'élire les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la société pour une durée indéterminée:
  - Florian Heupel, né en Allemagne à Menden le 21 octobre 1967, et demeurant à L-5811 Fentange, 44, rue de Bettembourg;
  - Gilles Martin, né à Paris (France) le 20 octobre 1963, demeurant professionnellement au 455, Chaussée de Malines, B-1950 Kraainem;
  - Gabriel Cravero, né à Cordoba (Argentine) le 20 décembre 1968, demeurant professionnellement au 455, Chaussée de Malines, B-1950 Kraainem;

3. L'associé décide d'élire Monsieur Florian Heupel, aux fonctions de président du conseil de gérance de la société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BALLE-WILT, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26/11/2012. Relation: EAC/2012/15597. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155088/159.

(120204581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

### **Compagnie Européenne de Matériaux et de Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3396 Roeser, 10A, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 160.985.

L'an deux mille douze, le quinze novembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «Compagnie Européenne de Matériaux et de Services S.A.» avec siège social à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederaven, le 3 mai 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1747 du 2 août 2011.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 160.985.

L'assemblée est ouverte à 10h30 heures sous la présidence de Monsieur Vivian CALLY, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

Le Président élit Madame Géraldine NUCERA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel LEJCZAK, administrateur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1. Transfert de l'adresse du siège social de la société vers 10 A, rue de l'Alzette L-3396 Roeser et modification sub-séquent du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société.

2. Divers.

II) L'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions de l'actionnaire, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de l'actionnaire représenté, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) La présidente constate que la présente assemblée est partant constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

La présidente soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée la résolution suivante qui a été prise à l'unanimité des voix.

#### *Unique résolution*

L'assemblée générale transfère le siège social de la société de son adresse actuelle vers 10 A, rue de l'Alzette L-3396 Roeser et modifie le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la Commune de Roeser.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 11h00 heures.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à huit cents euros (800,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants connus du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. CALLY, G. NUCERA, D. LEJCZAK, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54931. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155041/52.

(120204771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

**AFP (Germany) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.987.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth of November.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

"AFP (Germany) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, and having its registered office at 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Trade Register of Luxembourg,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a "société à responsabilité limitée" (limited liability partnership company) which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is "AFP (Germany) III S.à r.l.".

**Art. 3.** The objects of the Company are to invest in real estate located in any country whatsoever, whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security. The Company may also invest in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares, warrants and equity securities, bonds, notes, loans and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations, to enter into any other agreements relating to such portfolio and to grant and receive pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law.

The Company may also:

- obtain loans, convertible into equity instruments or not, or any other form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of notes, bonds and other debt instruments or debt securities, convertible into equity instruments or not, or otherwise;

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies (as defined hereafter) and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

- enter into agreements, including, but not limited to:

- underwriting agreements, marketing agreements, real estate management agreements, advisory agreements, administration agreements, selling agreements and other contracts for services;

- bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and agreements creating security;

- advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or other companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise; it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, enter into all transactions agreements and arrangements which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

#### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

#### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers are present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The board meetings should be held in Luxembourg. In extraordinary circumstances and if necessary the use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.



**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### **Applicable law**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2013.

#### *Subscription - Payment*

All the 100 (one hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by AFP (Germany) S.a r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company AFP (Germany) III S.a r.l., proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about nine hundred euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration

- Mrs. Anne DELORD, with professional address at 43 Avenue J-F Kennedy, 3<sup>rd</sup> Floor, L-1855 Luxembourg;

- Mrs. Priscille FOURNEAUX, with professional address at 43 Avenue J.F. Kennedy, 3<sup>rd</sup> Floor, L-1855 Luxembourg;

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1855 Luxembourg, 43 Avenue J.F. Kennedy, 3<sup>rd</sup> Floor.

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seize novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### COMPARAIT:

AFP (Germany) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit de Luxembourg, et ayant son siège social au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement au L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous sein privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

#### Dénomination - Siège - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "AFP (Germany) III S.à r.l.".

**Art. 3.** Les objets de la Société sont d'investir dans l'immobilier localisé dans n'importe quel pays, quelles que soient les modalités d'acquisition notamment, sans que ceci soit limitatif, l'acquisition par voie d'achat ou suite à l'exercice de sûretés. La Société peut également investir dans un portefeuille comprenant des titres ou autres instruments, luxembourgeois ou étrangers tels que, mais sans que cela soit limitatif, des actions, warrants et autres titres représentatifs de capital, des obligations, des prêts et autres instruments similaires, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes, des obligations, de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi.

La Société peut également:

- conclure des emprunts, convertibles en instruments représentatifs de capital ou non, ou tout autre forme de moyen de crédit et réunir des fonds, et notamment émettre des obligations, des billets à ordre, des titres de créance et autres dettes, convertibles en instruments représentatifs de capital ou non, ou par tout autre moyen;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées (telles que définies ci-après) et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative:

- des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion immobilière, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente et tout autre contrat de services;

- des contrats bancaires, contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats portant sur des garanties avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée");

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement. Il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12,500 (douze mille cinq cent euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les conseils de gérance se tiendront à Luxembourg. En cas de circonstances extraordinaires l'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### **Loi applicable**

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

### *Souscription - Libération*

Les 100 (cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par AFP (Germany) S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.,500 (douze mille cinq cent euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société AFP (Germany) III S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cents euro.

### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée

- Madame Anne DELORD, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, 3<sup>e</sup> étage, L-1855 Luxembourg;

- Madame Priscille FOURNEAUX, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, 3<sup>e</sup> étage, L-1855 Luxembourg;

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy, 3<sup>e</sup> étage.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2012. LAC/2012/54794. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154921/423.

(120204757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

**ARCAS Automotive Group (Luxco 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 470.666,00.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 172.417.

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

ARCAS Automotive Group (Bermuda 2) Ltd, an exempted limited liability company established and existing under the laws of Bermuda, with registered office at c/o Codan Services Limited, Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda and registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 47010 (the Sole Shareholder),

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 15, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "ARCAS Automotive Group (Luxco 1) S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172417, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated October 25, 2012, under process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred fifty-eight thousand one hundred sixty-six Euro (EUR 458.166,00), to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to four hundred seventy thousand six hundred sixty-six Euro (EUR 470.666,00) by the creation and issuance of four hundred fifty-eight thousand one hundred sixty-six (458.166) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, and vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares to subscribe for the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, for an aggregate amount of four hundred fifty-eight thousand one hundred sixty-six Euro (EUR 458.166,00), together with a share premium in the total amount of sixty-three cents of Euro (EUR 0,63) (the Share Premium), by contribution in kind in the total amount of five hundred eighty-one thousand six hundred eighty United States Dollars (USD 581.680,00), corresponding to an amount of four hundred fifty-eight thousand one hundred sixty-six Euro and sixty-three cents of Euro (EUR 458.166,63) based on the exchange rate as at November 14, 2012 of USD 1,00 for EUR 0,78766, consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by the Sole Shareholder against the Company (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

*Evidence of the contributions' existence and value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated November 15, 2012 of the Company, certified true and correct by its managers;
- a contribution declaration of the Sole Shareholder, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

*Effective implementation of the contributions*

The Sole Shareholder, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;

- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than the Sole Shareholder, is entitled to any rights as to the;

- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable, in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

#### *Reports of the Company's sole manager*

The report of the board of managers of the Company, dated November 15, 2012, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibilities, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. The Sole Shareholder resolves to amend paragraph 1 of article 5 of the Company's articles of association to give it henceforth the following content:

" **Art. 5. First paragraph.** The subscribed share capital is set at four hundred seventy thousand six hundred sixty-six Euro (EUR 470.666,00) represented by four hundred seventy thousand six hundred sixty-six (470.666) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each."

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of these resolutions are estimated at two thousand Euro (EUR 2.000,00)

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le quinze du mois de novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

ARCAS Automotive Group (Bermuda 2) Ltd, une exempted limited liability company de droit des Bermudes, ayant son siège social chez Codan Services Limited, Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda et enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 47010 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 novembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «ARCAS Automotive Group (Luxco 1) S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172417, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 25 octobre 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent cinquante-huit mille cent soixante-six Euros (EUR 458.166,00), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à quatre cent soixante-dix mille six cent soixante-six Euros (EUR 470.666,00) par la création et l'émission de quatre cent cinquante-huit mille cent soixante-six (458.166) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts).

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique, par son mandataire, déclare souscrire aux Nouvelles Parts et payer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, pour un montant total de quatre cent cinquante-huit mille cent soixante-six Euros (EUR 458.166,00), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de soixante-trois cents d'Euro (EUR 0,63) (la Prime d'Emission), par apport en nature d'un montant total de cinq cent quatre-vingt-

un mille six cent quatre-vingt Dollars Américains (USD 581.680,00) correspondant à un montant de quatre cent cinquante-huit mille cent soixante-six Euros et soixante-trois cents d'Euro (EUR 458.166,63) basé sur le taux de change au 14 novembre 2012 de USD 1,00 pour EUR 0,78766, consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par l'Associé Unique envers la Société (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

*Preuve de l'existence et Valeur des apports*

Preuve de l'existence et de la valeur des apports en nature a été donnée par:

- un bilan au 15 novembre 2012 de la Société, certifié sincère et véritable par ses gérants;
- une déclaration d'apport de l'Associé Unique attestant que celui-ci est le détenteur absolue de la Créance.

*Réalisation effective des apports en nature*

L'Associé Unique déclare, par le biais de son mandataire, que:

- il est le seul propriétaire de la Créance et possède le pouvoir d'aliéner celle-ci, étant légalement et conventionnellement librement transférable;
- la Créance n'a, en conséquence, pas été transférée et aucune personne physique ou morale autre que l'Associé Unique ne dispose de droits sur la Créance;
- toutes les formalités additionnelles sont en cours dans la juridiction dans laquelle se situe la Créance en vue de valablement réaliser et formaliser la conversion et de rendre celle-ci efficace partout et envers tout tiers.

*Rapports du gérant unique de la Société*

Le rapport du conseil de gérance de la Société en date du 15 novembre 2012, annexé au présent acte, atteste que le conseil de gérance de la Société, reconnaissant avoir été informé auparavant de l'étendue de sa responsabilité, légalement tenu en tant que gérants de la Société eu égard à l'apport en nature décrit ci-dessus, accepte expressément sa description et son évaluation et confirme la validité de la souscription et libération.

IV. L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Paragraphe premier.** Le capital social de la Société s'élève à quatre cent soixante-dix mille six cent soixante-six Euros (EUR 470.666,00) représenté par quatre cent soixante-dix mille six cent soixante-six (470.666) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune."

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de ces résolutions à environ deux mille Euros (EUR 2.000,00).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec Nous.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15503. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012154959/145.

(120204881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

**BBTPS Networks Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.502,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.123.

In the year two thousand and twelve, on the sixth of Nvember.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:



- BBTPS Nominees Limited (formerly: Bridgepoint Development Capital I (Nominees) Limited), having its registered office at 30 Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom, registered with the Companies House under number 06871998; and

- BDC I Nominees Limited, having its registered office at 30 Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom, registered with the Companies House under number 07627447;

all together the "Shareholders";

here represented by Mr Gianpiero SADDI, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal on the 5<sup>th</sup> of November 2012.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the Shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the Shareholders of the private limited liability company established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "BBTPS Networks Holdings S.à r.l.", having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg of July 9, 2012, published in the Mémorial C - N°2381 on September 25, 2012, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.123 (the "Company").

III. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two Euro (EUR 2.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and two Euro (EUR 12,502.-), by the creation and issuance of two (2) new shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (each as a "New Share" and all together the "New Shares");

2. Approval of the subscription of one (1) New Share by BBTPS Nominees Limited, prenamed, and of the payment of the total subscription price of one Euro (EUR 1.-) together with a share premium in the amount of ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 99,999.-), by contribution in kind in the total amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), consisting in the conversion of part of a receivable in the same amount held by BBTPS Nominees Limited, prenamed, towards the Company (the "First Receivable"), which First Receivable is incontestable, payable and due;

3. Approval of the subscription of one (1) New Share by BDC I Nominees Limited, prenamed, and of the payment of the total subscription price of one Euro (EUR 1.-) together with a share premium in the amount of ninety nine thousand nine hundred ninety nine Euro (EUR 99,999.-), by contribution in kind in the total amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), consisting in the conversion of part of a receivable in the same amount held by BDC I Nominees Limited, prenamed, towards the Company (the "Second Receivable"), which Second Receivable is incontestable, payable and due;

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to be read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is twelve thousand five hundred and two Euro (€ 12,502.-) divided into twelve thousand five hundred and two (12,502) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each (the "Shares")."

V. The Shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of two Euro (EUR 2.-), in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and two Euro (EUR 12,502.-), by the creation and issuance of the New Shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

*Subscription - Payment*

1.- BBTPS Nominees Limited, prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for one (1) New Share and to pay the subscription price in the amount of one Euro (EUR 1.-), together with a share premium in the amount of ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 99,999.-), by contribution in kind in the aggregate amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), consisting in the conversion of part of a receivable in the same amount held by BBTPS Nominees Limited, prenamed, towards the Company (the "First Receivable"), which First Receivable is incontestable, payable and due.

*Evidence of the contribution's existence and value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by:

- a contribution declaration of BBTPS Nominees Limited, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the First Receivable;
- a valuation report from the managers of the Company.

*Effective implementation of the contribution*

BBTPS Nominees Limited, prenamed, declares that:

- it is the unlimited owner of the First Receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the First Receivable to be contributed or part of it be transferred to it;
- the contribution of such First Receivable is effective as from the 6<sup>th</sup> of November 2012, without qualification;
- the First Receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

2.- BDC I Nominees Limited, prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for one (1) New Share and to pay the subscription price in the amount of one Euro (EUR 1.-), together with a share premium in the amount of ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 99,999.-), by contribution in kind in the aggregate amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), consisting in the conversion of part of a receivable in the same amount held by BDC I Nominees Limited, prenamed, towards the Company (the "Second Receivable"), which Second Receivable is incontestable, payable and due.

*Evidence of the contribution's existence and value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by:

- a contribution declaration of BDC I Nominees Limited, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Second Receivable;
- a valuation report from the managers of the Company.

*Effective implementation of the contribution*

BDC I Nominees Limited, prenamed, declares that:

- it is the unlimited owner of the Second Receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the Second Receivable to be contributed or part of it be transferred to it;
- the contribution of such Second Receivable is effective as from 6<sup>th</sup> of November 2012., without qualification;
- the Second Receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" 5.1. The share capital of the Company is twelve thousand five hundred and two Euro (€ 12,502.-) divided into twelve thousand five hundred and two (12,502) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each (the "Shares")"

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at EUR 2,000.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le six novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- BBTPS Nominees Limited (précédemment: Bridgepoint Development Capital I (Nominees) Limited), ayant son siège social au 30 Warwick Street, London W1B 5AL, Royaume-Uni, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 06871998; et

- BDC I Nominees Limited, ayant son siège social au 30 Warwick Street, London W1B 5AL, Royaume-Uni, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 07627447;

Tous ensemble les «Associés»;

ici représentés par Mr Gianpiero SADDI, clerk de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de 2 procurations données sous seing privé le 5 novembre 2012.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les Associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les personnes comparantes sont les Associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «BBTPS Networks Holdings S.à r.l.», ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 9 juillet 2012, publié au Mémorial C, N° 2381 du 25 septembre 2012 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.123 (la «Société»).

III. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de deux Euros (EUR 2,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent et deux Euros (EUR 12.502,-), par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales, chacune d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) (chacune une «Nouvelle Part») et toutes ensemble les «Nouvelles Parts»;

2. Approbation de la souscription d'une (1) Nouvelle Part par BBTPS Nominees Limited, précitée, et du paiement du prix de souscription d'un montant total d'un Euro (EUR 1,-), ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf Euros (EUR 99.999,-), par apport en nature d'un montant total de cent mille Euros (EUR 100.000,-), consistant en la conversion d'une partie d'une créance d'un même montant détenue par BBTPS Nominees Limited, précitée, à l'égard de la Société (la «Première Créance»), qui est certaine, liquide et exigible;

3. Approbation de la souscription d'une (1) Nouvelle Part par BDC I Nominees Limited, précitée, et du paiement du prix de souscription d'un montant total d'un Euro (EUR 1,-), ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 99.999,-), par apport en nature d'un montant total de cent mille Euros (EUR 100.000,-), consistant en la conversion d'une partie d'une créance d'un même montant détenue par BDC I Nominees Limited, précitée, à l'égard de la Société (la «Deuxième Créance»), qui est certaine, liquide et exigible;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cent et deux Euros (€12.502,-) représenté par douze mille cinq cent et deux (12.502) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune (les "Parts Sociales")».

V. Les Associés, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux Euros (EUR 2,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent et deux Euros (EUR 12.502,-), par la création et l'émission des Nouvelles Parts, chacune d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

#### *Souscription - Libération*

1.- BBTPS Nominees Limited, précitée, par son mandataire, décide de souscrire à une (1) Nouvelle Part et de payer le prix de souscription d'une valeur totale d'un Euro (EUR 1,-), ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 99.999,-), par apport en nature d'un montant total de cent mille Euros (EUR 100.000,-) consistant en la conversion d'une partie d'une créance d'un même montant détenue par BBTPS Nominees Limited, précitée, à l'égard de la Société (la «Première Créance»), laquelle Première Créance est certaine, liquide et exigible.

#### *Preuve de l'existence et valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- une déclaration d'apport de BBTPS Nominees Limited, précitée;
- un rapport d'évaluation des gérants de la Société.

#### *Réalisation effective de l'apport*

BBTPS Nominees Limited, précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire de la Première Créance apportée, celle-ci étant librement transmissible et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que la Première Créance apportée, ou une partie de celle-ci, lui soit transférée;

- l'apport de cette Première Créance est effectivement réalisé sans réserve avec effet au 6 novembre 2012;

- la Première Créance apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits.

2.- BDC I Nominees Limited, précitée, par son mandataire, décide de souscrire à une (1) Nouvelle Part et de payer le prix de souscription d'une valeur totale d'un Euro (EUR 1,-), ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 99.999,-), par apport en nature d'un montant total de cent mille Euros (EUR 100.000,-) consistant en la conversion d'une partie d'une créance d'un même montant détenue par BDC I Nominees Limited, précitée, à l'égard de la Société (la «Seconde Créance»), laquelle Seconde Créance est certaine, liquide et exigible.

#### *Preuve de l'existence et valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- une déclaration d'apport de BDC I Nominees Limited, précitée;

- un rapport d'évaluation des gérants de la Société.

#### *Réalisation effective de l'apport*

BDC I Nominees Limited, précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire de la Seconde Créance apportée, celle-ci étant librement transmissible et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que la Seconde Créance apportée, ou une partie de celle-ci, lui soit transférée;

- l'apport de cette Seconde Créance est effectivement réalisé sans réserve avec effet au 6 novembre 2012;

- la Seconde Créance apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cent et deux Euros (€12.502,-) représenté par douze mille cinq cent et deux (12.502) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune (les "Parts Sociales")»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de EUR 2000.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52456. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154982/215.

(120204819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

---

**Digidoc International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 66.374.

—  
DISSOLUTION

IN THE YEAR TWO THOUSAND TWELVE, ON THE SIXTEENTH OF NOVEMBER,

There appeared:

Romine Capital Corp., incorporated under the laws of Panama under number 7696247 with registered office at MMG Tower 16<sup>th</sup> Floor, 53E Street Urbanizacion, Marbella, Panama, hereinafter called "the appearer",

duly represented by Mr. Christophe JASICA, employee, residing professionally in Howald, by virtue of a power given on April 13<sup>th</sup> 2012, which power, signed "ne varietur" by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Such appearer, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

1. That the company DIGIDOC INTERNATIONAL S.à r.l., société à responsabilité limitée, RCS Luxembourg number B 66374, with registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (the "Company"), was incorporated on September 17, 1998 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on December 4<sup>th</sup> 1998, N°876, page 42035;

2. That the Company's capital amounts to EUR 31.000.- divided into 1.250 shares with a par value of EUR 24,80 each.

3. That the undersigned is the sole shareholder of said Company.

4. That the undersigned, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the Company with immediate effect.

5. That the undersigned, as liquidator of the Company, also declares that

- it has realized, received, or will take over all the assets of the Company

- all the liabilities of the Company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for

- it is responsible for all liabilities of the Company whether presently known or unknown.

6. That the undersigned grants discharge to the managers of the Company.

7. That the documents of the Company will be kept during five years at the former registered offices of the Company.

8. That the proxyholder may proceed to the cancellation of the Company's shares' register.

9. That the Company with respect of the above, ceases to exist.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE SEIZE NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Romine Capital Corp., constituée sous les lois de la République du Panama sous le numéro 7696247, ayant son siège social à MMG Tower 16<sup>th</sup> Floor, 53E Street Urbanizacion, Marbella, Panama,

ci-après appelé "le comparant", représenté par Monsieur Christophe JASICA, employé, demeurant professionnellement à Howald, en vertu d'un pouvoir donné le 13 avril 2012,

lequel pouvoir restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. La société "Digidoc International S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg B 66374, constituée suivant acte notarié de Maître Jean-Paul Hencks, agissant pour son confrère empêché Maître Marthe Thyès-Walch, en date du 17 septembre 1998, publié le 4 décembre 1998 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°876, page 42035 (la «Société»).

2. Le capital social de la société s'élève à trente et un mille euros (EUR 31.000.-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24.80.-) par part sociale.

3. Le comparant est le seul propriétaire de la totalité des parts sociales de la prédite société.
4. Le comparant, en sa qualité d'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;
5. Le comparant, en sa qualité de liquidateur de la société, déclare:
  - qu'il a réalisé, reçu ou va recevoir les actifs de la société,
  - que tous les passifs de ladite société envers des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,
  - qu'il assume l'obligation de payer tout le passif actuellement connu ou inconnu.
6. Le comparant accorde décharge pleine et entière aux gérants de la société;
7. Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq années à l'ancien siège de la société.
8. Le mandataire peut procéder à l'annulation du registre des parts sociales de la société.
9. Que la Société au vu de ce qui précède, cesse d'exister.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. JASICA, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 novembre 2012. Relation: RED/2012/1552. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 novembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012155070/78.

(120204798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

### **Lemniscate International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 172.928.

#### — STATUTS

L'an deux mille douze, le seize novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

Monsieur Joeri VANHUYNEM, expert-comptable, demeurant à B-2960 Brecht, Dennenlaan 50B.

Lequel comparant est ici représenté par Monsieur Emmanuel KARP, juriste, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 25 octobre 2012, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de LEMNISCATE INTERNATIONAL S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400.-), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Monsieur Joeri VANHUYNEM, expert-comptable, demeurant à B-2960 Brecht, Dennenlaan 50B.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

*Libération du capital social*

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2013.

*Evaluation*

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ neuf cents Euros (€ 900.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Joeri VANHUYNEGEM, expert-comptable, né à Mechelen (Belgique), le 20 novembre 1969, demeurant à B-2960 Brecht, Dennenlaan 50B.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. KARP, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 novembre 2012. Relation: ECH/2012/1946. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154508/111.

(120203548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

**AMB UK Luxembourg Holding 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.141.

En date du 19 novembre 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Transfert du siège social de la Société du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, avec effet au 19 novembre 2012.

- Acceptation de la démission de TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme, existant selon le droit Luxembourgeois, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence B 84993, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 19 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

TMF Luxembourg S.A.

M.C.J. Weijermans / Pamela Valasuo

*Administrateur / Fondée de pouvoir B*

Référence de publication: 2012151457/20.

(120200442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.